

## PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002  
Laboratoire agréé par le Ministère de l'Intérieur



### N° 23-CM-B-006

Valable 5 ans à compter du 24/05/2023

**Matériau présenté par :**  
Protecflam Industries  
31, rue de l'Étoile du Matin  
44600 Saint-Nazaire

**Nature des essais :**  
Essai par rayonnement  
**Rapport d'essais :**  
n° 403/22/0736/A-1-v1 du 24/05/2023  
n° 404/17/301-2

**Marque commerciale :** Hydroflam® BC11 sur paille compressée

**Description sommaire :** Le détail de la description du produit est indiqué dans le(s) rapport(s) d'essai en appui cité(s) ci-dessus.

- Panneau de paille compressé sans colle, de masse volumique 396 (+/- 10 %) kg/m<sup>3</sup> et d'épaisseur 58 mm découpé en bande de 80 mm minimum
- Traitement ignifuge par immersion superficielle ou par aspersion sur une profondeur de 20 mm des faces exposées avec le produit Hydroflam® BC11 avec un taux d'emport de 25 à 30% de la masse du matériau traité
- Coloris : naturel

### Classement : M1

Ce classement est valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE. En accord avec le RPC, le classement M du produit ne peut être utilisé dans le cas d'une mise sur le marché comme produit de construction.

**Durabilité du classement :** non limitée a priori à partir de la mise en service (usage intérieur) (Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais en annexe de ce document)

**Conditions d'entretien :** /

**Domaine d'application :** AM 9 – éléments de décoration en relief / AM 14 – cloisons coulissantes / AM 15 et 16 – gros mobilier et agencement principal / AM 18 – Siège (Structure)

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994. Ces conclusions ne portent que sur les performances de réaction au feu de l'élément objet du présent procès-verbal de classement. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Siège social  
10, rue Galilée  
S 81050 Champs-sur-Marne  
77447 Marne-La-Vallée Cedex 2  
Tél +33 (0)1 72 84 97 84

Bordeaux  
Allée de Boutaut – BP 227  
33028 Bordeaux Cedex  
Tél +33 (0)5 56 43 63 00

Siret 775 680 903 00132  
APE 7219Z  
Code TVA CEE FR 14 775 680 903

Bordeaux, le 24/05/2023

La Chargée d'Essais

**Céline REYNAUD**

La Responsable Technique Feu

**Sandra WARREN**

Institut technologique FCBA Forêt, Cellulose, Bois-construction, Ameublement | www.fcba.fr

Ce document comprend 1 page pour le procès-verbal de classement.  
Seules sont autorisées les reproductions intégrales et par photocopies du présent procès-verbal de classement.



**Protecflam Industries**  
31, rue de l'Étoile du Matin  
44600 Saint-Nazaire - FR  
[www.protecflam.fr](http://www.protecflam.fr)  
[contact@protecflam.com](mailto:contact@protecflam.com)  
+33 (0)2 40 90 10 80



## PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 Novembre 2002 relatif à la réaction au feu  
Laboratoire agréé du Ministère de l'intérieur

### N° CM-22-B-015

Valable 5 ans à compter du 30/05/2022

**Matériau présenté par :** PROTECFLAM Industries  
31, Rue de l'Etoile du Matin  
44600 SAINT NAZAIRE

**Marque commerciale :** Hydroflam® BC11

#### Description sommaire :

Cartons ignifugés par aspersion sur les deux faces avec le produit Hydroflam® BC11 à base de phosphates d'ammonium avec un taux d'emport de 30 % de la masse du support.

- ✓ Epaisseur : 6 (+/- 1) mm
- ✓ Double cannelure
- ✓ Masse surfacique : 1,2 (+/- 10 %) kg/m<sup>2</sup>

Le détail de la description du produit est indiqué dans le rapport d'essai en appui cité ci-après.

**Rapport d'essais :** n° 403/21/0584/A-1-v1 du 30/05/2022

**Nature des essais :** Essai par rayonnement

**Classement :** M1

*Ce classement est valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE. En accord avec le RPC, le classement M du produit ne peut être utilisé dans le cas d'une mise sur le marché comme produit de construction.*

**Durabilité du classement :** limitée à 12 mois à partir de la mise en service (usage intérieur)

(Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais en annexe de ce document)

**Domaine d'application :** AM 9 – éléments de décoration en relief / AM 14 – cloisons coulissantes / AM 15 et 16 – gros mobilier et agencement principal / AM 18 - Siège (Structure) / Ferroviaire

*Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.*

*Ces conclusions ne portent que sur les performances de réaction au feu de l'élément objet du présent procès-verbal de classement. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage*

**Bordeaux, le 30/05/2022**

**Céline REYNAUD**

La chargée d'essais

**Sandra WARREN**

La responsable technique feu

**Siège social**  
10, rue Gallée  
77420 Champs-sur-Marne  
Tél +33 (0)1 72 84 97 84

**Bordeaux**  
Allée de Boutaut - BP 227  
33028 Bordeaux Cedex  
Tél +33 (0)5 56 43 63 00  
Fax +33 (0)5 56 43 64 80

[www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)

Siret 775 680 903 00132  
APE 7219 Z  
Code TVA CEE : FR 14 775 680 903

Sa reproduction n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral soit du procès-verbal soit de la totalité du document.

Institut technologique FCBA : Forêt, Cellulose, Bois - construction, Ameublement



**Protecflam Industries**  
31, rue de l'Etoile du Matin  
FR- 44600 Saint Nazaire  
[www.protecflam.fr](http://www.protecflam.fr)  
[contact@protecflam.com](mailto:contact@protecflam.com)  
+33(0)2 40 90 10 80